



On ne nous dit pas tout...

En dessous de 1200 € de pension mensuelle, un retraité qui était assujéti au taux normal de CSG, c'est-à-dire de 6,6 %, ne verra pas le taux de cette contribution augmentée de 1,7 pts.

C'est le discours que l'on a entendu, un peu court comme explication.

La CSG augmente bien de 1,7 pts (soit plus de 20%) pour un retraité vivant seul dont le revenu fiscal annuel excède 14 404€, soit 1200 € mensuel.

La CSG augmente aussi de 1,7 pts pour un couple, dont le revenu fiscal de référence (avis d'imposition de Sept 2017), dépasse 22 096 €, soit 1841 € mensuel même si l'un d'eux a une pension bien inférieure au seuil des 1200 €. La CSG s'applique aux DEUX pensions.

Un couple de retraités est donc encore plus touché par cette hausse qu'une personne seule.



SOMMAIRE

Page 2 : **L'édito**

Pages 3, à 6 : **Echos des services**

Pages 7 : **Culture militante**

Pages 8 et 9 : **Dossier** : Jour de carence

Page 10 : **Internationale**

Page 11 : **Retraites**

Du côté WEB

SITE WEB: <http://www.latribunedesmunicipaux.fr>
Inscrivez vous à la newsletter.



FACEBOOK : CGT



TWITTER : @CGT_VILLE_LYON

Email: syndicat.cgt@mairie-lyon.fr

Mentions légales

Publication: La Tribune des Municipaux CGT Ville de Lyon.
Imprimé par nos soins.

Directeur de publication: Richard Delauzun
C.P.P.A.P 0519S06896

Adresse postale:

CGT-VIIIe de Lyon, Salle 26, Bourse du travail
69422 LYON CEDEX 03
Tél: 04 72 10 39 46



Le coût des inégalités salariales entre les femmes et les hommes

Le 6 décembre dernier se tenait à la préfecture du Rhône une conférence intitulée « Égalité et mixité professionnelles femmes-hommes en Auvergne-Rhône-Alpes ». Parmi les interventions, une a particulièrement retenu notre attention. Nicole et Jean GADREY, économistes, professeurs honoraires à l'Université de Lille, ont calculé avec leurs étudiants le coût des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes en France.

L'écart de salaires, rapporté au salaire des femmes (ce qui répond à la question : de combien faudrait-il augmenter le salaire des femmes pour atteindre celui des hommes ?) est de 34%. Il monte à 46,2% à bac +3 et plus et à 41% pour le niveau brevet et en dessous. On le voit, ce sont les femmes faiblement qualifiées ou à l'inverse fortement qualifiées qui sont les plus discriminées. Ces chiffres tiennent compte du temps partiel, qui concerne plus

les femmes que les hommes (82% des salariés à temps partiel sont des femmes). Pour une vie professionnelle de 42 ans, une femme à bac+3 touchera en moyenne 477 000€ de moins qu'un homme !

A l'échelle de la Nation, le manque à gagner des femmes qui ont un emploi est estimé à 183 Milliards d'euros, cotisations sociales comprises. Si l'on ajoute les femmes qui sont sans travail, c'est 20% du total des revenus du travail en France qui est manquant, pour les femmes et leur famille, mais aussi pour les caisses de sécurité sociales (63 Milliards de cotisations).

De quoi nous donner à réfléchir !

Ingénieurs : on a gagné des sous, mais pas pour tous, alors on continue !

Comme pour les techniciens, à partir de 2010, la Ville de Lyon a « omis » de réévaluer les

régimes indemnitaires, suite aux décisions de l'état d'augmenter le coefficient géographique et, en 2012, le coefficient de service. Les ingénieurs s'organisent plus tardivement que les techniciens et réclament, en intersyndicale UGICT-CGT, UNICAT et CFDT, les arriérés sur 4 ans à partir de 2017.

Après courrier recommandé de recours amiable et une négociation, la Ville paye, en novembre et décembre 2017, 3 500 € d'arriérés à près de 130 ingénieurs. Une cinquantaine, dont le régime indemnitaire était supérieur à la grille de référence n'ont rien touché. Un deuxième courrier recommandé est parti en décembre pour ces derniers.

Une partie d'entre eux a reçu en retour une réponse positive, quelques-uns ont eu un refus. Nous allons vérifier avec les ingénieurs concernés pour savoir s'il faut poursuivre. Un bel exemple de mobilisation payante !



Sport : Une nouvelle équipe

Nouvelle année, nouvelle équipe dans la section sports CGT.

En ce début d'année, l'organisation d'une formation syndicale a permis de renforcer une équipe de camarades tous issus de la direction des sports.

Qu'il s'agisse des salles, stades, gymnases piscines ou patinoires, nous serons à vos côtés, engagés sur des objectifs communs dans le respect des valeurs de la CGT.

Dans les temps compliqués vers lesquels nous allons, nous ne serons pas trop de nous tous pour affronter les tempêtes qui s'annoncent. Conditions de travail, temps de travail, mutuelle, management, Rifseep etc.

Aussi dans un premier temps, nous nous organisons pour aller à votre rencontre dans la continuité du travail de nos camarades, que certains d'entre vous ont déjà pu apprécier. La deuxième étape sera de structurer un groupe nombreux et puissant, rendant ainsi chaque objectif que nous nous fixerons plus facile à atteindre.

Agents des sports, à vos baskets !

Tous ensemble, on ne sera pas « en marche » mais on luttera pied à pied, et quand il le faut, on force !

Techniciens, le jugement a eu lieu le 14 février dernier

Souvenez-vous, nous avons fait un recours au Tribunal Administratif de Lyon visant à faire annuler la délibération prise en avril 2015 par le Conseil Municipal.

Cette délibération baissait un composant de leur régime indemnitaire : le coefficient individuel. Ce dernier ne peut normalement être baissé qu'après une évaluation défavorable. Le recours a été jugé le 14 février 2018.

Nous attendons avec impatience la notification du jugement.

Solidarité : rien ne remplace le collectif !

Au service des sports, la solidarité en acte !

Un agent du service des sports a été victime d'un accident de la route, alors que, contractuel, il allait à Chambéry passer son concours d'adjoint technique en vue d'une stagiairisation.

Lors de son retour, il a été victime d'un grave accident, sa voiture ayant même pris feu. Grièvement touché, ce collègue de travail a dû subir plusieurs opérations et est à ce jour toujours soigné des suites de cet accident.

En consultant les plannings 2018, ses collègues ont constaté que cet agent, qui arrivait au terme de son contrat, ne faisait plus partie de l'effectif. Ils ont donc entamé plusieurs démarches auprès de l'administration afin de faire prolonger son contrat. Dans un premier temps, cette dernière n'a pas souhaité répondre positivement à leurs demandes. Un élan de solidarité s'est spontanément mis en place au service des sports, notamment dans les patinoires et les piscines, et plus d'une quarantaine de personnes ont signé une pétition pour soutenir l'agent.

La direction des sports ainsi sensibilisée a décidé de prolonger son contrat d'une année supplémentaire. C'est une bonne chose mais les collègues ne comptent pas en rester là et gardent un œil vigilant sur la situation...



Service « lumière » au théâtre des Célestins :

La CGT dénonce une étude ergonomique au service des directions.

L'ergonomie révèle souvent les enjeux du travail, des activités. Elle peut aider à montrer les multiples décisions, savoirs, stratégies que mettent en place les opérateurs pour réaliser leurs objectifs. La qualité du travail dépend de cette invention quotidienne très souvent informelle et implicite qui va au-delà des prescriptions. Il peut arriver que l'ergonome relève des difficultés dans l'organisation, un décalage dans les rapports entre moyens et objectifs.

Au service « lumière » du théâtre des Célestins, nous sommes aux antipodes de cette démarche! Le résultat de l'étude ergonomique est une procédure caricaturant l'activité réelle lors de la représentation, avec un mépris des capacités des agents et du fonctionnement de l'équipe. Elle contient également des conseils génériques, recettes communes (dialogues, débats...) qui ont la prétention de s'appliquer à tous les théâtres de la ville de Lyon.

C'est ainsi qu'en séance plénière du CHSCT, un ergonome explique au régisseur lumière que, lors du spectacle, «son absence au pupitre ne causera qu'un risque de mauvaises variations de lumière pendant cinq minutes». C'est quand même passer à côté du cœur de métier et nier ses objectifs principaux dans le spectacle, ce qui est tout à fait regrettable après une étude ergonomique !

Et c'est un leurre d'affirmer que, dans une grande salle lyonnaise, on puisse prendre le risque de dégrader le résultat artistique d'une équipe de créateurs. Ce risque est-il envisageable pour la création ou tournée d'une « vedette » internationale ? Le maintien de cette perfection artistique, tout comme le maintien de la sécurité du public forment la double constante à assurer lors de la représentation.

Il est tout de même difficile de se retrouver seul lors d'une représentation, à faire le grand écart entre les impératifs du spectacle et ceux de la sécurité électrique, alors que les postes d'électriciens sont bien là mais gelés. Certains soirs, il est aussi difficile de chercher seul un défaut électrique dans un Établissement Recevant du Public (ERP) de 2^e catégorie, en passant du plateau à la régie, du grill au dessous de scène, de la grande salle à la petite salle.

Le collectif est d'une richesse infini pour la transmission des savoir-faire et la transmission des métiers. Mais quand le collectif est détruit par les politiques managériales, quand la précarité est de mise et qu'une équipe passe de 5 à 3 personnes, nous sommes en droit de nous interroger : qu'en est-il du métier et de sa qualité d'exécution ? Le travail change de fait et se dégrade. Nous sommes bel et bien dans la qualité empêchée. La procédure, énoncée dans l'étude ergonomique, caricature le métier pour minimiser les impacts de cette dégradation et justifier les remplacements moins qualifiés.

Et quand les budgets se réduisent et que les qualifications de renfort sont variables, c'est bien sur ce qui reste des équipes permanentes que la charge de travail se reporte. Nous pouvons déjà le vérifier sur le terrain. Cela fait peut-être partie du projet « mieux être au travail » du théâtre, mais cette situation ressemble plutôt à un projet d'augmentation des Risques Psycho Sociaux. Heureusement, toutes les études ergonomiques ne sont pas là pour oublier le travail et confondre dégradation et évolution.



Communiqué de presse : archéologie préventive

Jeudi 1^{er} février 2018, à la Bourse du Travail de Lyon, 33 archéologues, issus des différentes structures de l'archéologie préventive (Archéodunum, Eveha, Inrap, musée gallo-romain, Service archéologique de la ville de Lyon), en CDI ou CDD, et de toutes générations se sont réunis.

Le constat est unanime: la mise en concurrence commerciale des opérateurs pour la réalisation des fouilles archéologiques a de graves effets sur l'exercice de leur métier d'archéologue.

Des discussions, il émerge une volonté de dépasser le clivage entre opérateurs pour retrouver des conditions d'exercice qui leur permettent d'effectuer leur mission, à savoir la sauvegarde du patrimoine archéologique avant destruction par les travaux d'aménagements.

Cette rencontre régionale est inédite et les participants invitent tous les acteurs de l'archéologie préventive (public, privé) à se réunir pour échanger sur l'avenir de la profession.



Trajet Domicile Travail (TDT) : la hausse est repoussée. Astreintes, la Ville va payer les arriérés !

En intersyndicale, une action a été entreprise pour faire échec à l'augmentation des retenues opérées sur les salaires de ceux qui utilisent les véhicules de service pour rentrer chez eux.

Un tiers des personnes concernées a fait un courrier recommandé au Maire pour refuser ce nouveau tarif et expliquer les conséquences pour le service public de l'abandon du remisage à domicile du véhicule de service. En effet beaucoup auraient abandonné cette possibilité, qui leur permet d'arriver plus tôt sur les chantiers ou d'intervenir en cas d'urgence, en raison des conséquences financières pour eux d'une telle décision.

L'Adjoint au Maire, Mr CLAISSE, qui nous a reçu en janvier sur ce sujet, a indiqué envisager d'autres possibilités et, dans l'attente, la hausse initialement annoncée pour janvier 2018 est différée.

Pour les astreintes, les agents concernés avaient fait un courrier recommandé pour obtenir le paiement de la revalorisation légale non payée depuis avril 2015. La ville vient de leur répondre : le rappel sera payé en 2018. Encore des actions gagnantes !

Section police

Présentation du « collectif fédéral CGT POLICE MUNICIPALE ».

À la section CGT Police Municipale, nous avons une camarade qui représente Lyon et sa région au « Collectif Fédéral CGT Police Municipale ».

Ce collectif est composé de 12 policiers municipaux de tous grades, venant de toute la France Métropolitaine et d'Outre-Mer (Gard, Alpes Maritimes, Rhône, Seine Maritime, Guyane, Hauts de Seine, Eure etc.) et bien sûr tous militants CGT.

Chaque membre est mis à disposition par son syndicat local auprès de la direction fédérale de la CGT. Le collectif, qui se réunit 6 fois par an à Mon-

treuil, a pour objet de construire le revendicatif de la police municipale.

À partir d'une feuille de route, il mène un travail de réflexion, d'analyses, de propositions pour les syndicats et la direction fédérale, à l'appui des orientations décidées en congrès et du mémorandum revendicatif.

Le collectif est là aussi pour répondre aux camarades sur tout sujet technique qui concerne la police Municipale.

Certains de ses membres siègent à la Commission Consultative des Polices Municipales. (Pour rappel, la CCPM est une instance composée de représentants de l'État, des maires et des syndicats de police municipale. Elle est chargée d'examiner tous les textes et projets de réforme touchant à la profession).

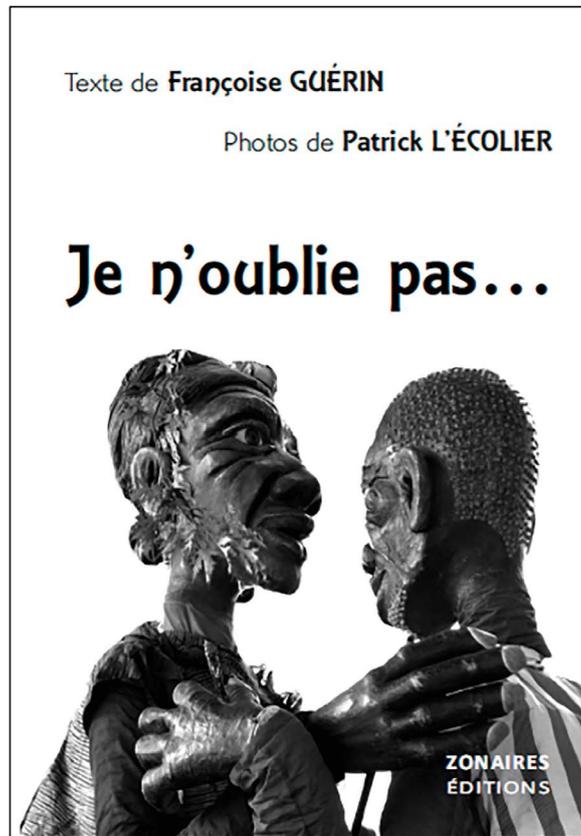
Le collectif, qui revendique entre autres la catégorie B pour les agents de police municipale, de meilleurs moyens et l'accès aux fichiers, a vu la question de l'armement monopoliser beaucoup de ses réunions.

C'est pourquoi, lors de la dernière rencontre du 25 janvier 2018, nous avons missionné notre camarade de Lyon pour lire une déclaration préalable rappelant qu'il était plus qu'urgent de revendiquer le volet social, à savoir :

- l'intégration des primes dans le calcul de la retraite
- l'attribution du 10^e échelon (échelon spécial) à tous les agents
- la prise en compte du personnel vieillissant ou avec des pathologies

Les membres du collectif ont dit partager ces revendications qui seront inscrites au mémorandum revendicatif CGT de la police municipale.





« Je n'oublie pas... »

par Françoise Guérin, éditions Zonaires

Ce livre de Françoise Guérin, psychologue, auteure de la série policière Lanester (adaptée pour France 2) et de plusieurs recueils de nouvelles, est né de son désarroi devant le traitement que la France réserve aux demandeurs d'asile et aux migrants.

Il ne se passe pas un jour sans que les associations telles que la Cimade, l'Auberge des Migrants ou Médecins du Monde, pour n'en citer que quelques-unes, nous informent des «indélicatesses» commises par les forces de l'ordre : couvertures confisquées, tentes et campements détruits, eau et vivres gazées, mineurs isolés reconduits à la frontière au mépris des lois et de leur sécurité, etc.

À ces exactions qui salissent notre pays et alourdissent le fardeau des exilés, s'ajoutent des discours de haine et de défiance, des propos qui dégradent d'abord ceux qui les tiennent. Encore et toujours les mêmes

rengaines abjectes qui détournent sur les pauvres et les étrangers la vindicte grandissante face aux injustices sociales.

Françoise Guérin a eu envie de rappeler que, de tous temps, les migrants ont été soupçonnés de profiter, de ne pas vouloir s'intégrer, de causer la perte de leur pays d'accueil, et autres délires relayés ad nauseam. C'est étrange que nous n'apprenions rien des leçons du passé... Petite-fille d'immigrés économiques et politiques, elle sait surtout que quitter son pays est une blessure dont on ne se remet jamais vraiment. Derrière ces figures qu'on nous dépeint comme inquiétantes, il y a des femmes et des hommes meurtris et contraints à l'exil. Ils sont nos semblables, ils appartiennent à la même humanité.

« Je n'oublie pas... » est un texte contre la paranoïa ambiante, celle qui, sous couvert d'une libération de la parole, promeut encore et toujours la haine de l'autre en le désignant comme responsable idéal de tous nos maux.

Jour de carence

Le jour de carence est de nouveau applicable dans la fonction publique depuis le 1^{er} janvier 2018.

Une promesse de Macron

Le jour de carence pour les agents de la fonction publique, instauré par Sarkozy et supprimé par Hollande, est restauré dès le premier jour d'arrêt maladie depuis le 1^{er} janvier 2018. Il s'agit bien d'une sanction puisque concrètement cela consiste à enlever un jour de salaire à tout agent malade, qu'elle que soit la durée ou la nature de cette maladie ! Cela revient à considérer chaque malade comme suspect de fraude et à le sanctionner d'office en le punissant financièrement. Les médecins sont, au passage, considérés comme pourvoyeurs d'arrêts de complaisance.

Cette mesure avait été condamnée en 2013, car jugée « injuste, inefficace et stigmatisante » !

Cette décision est donc scandaleuse car elle aura plus d'impact sur les salariés ayant les plus bas salaires, elle punit les agents malades, sans prendre en compte d'aucune façon la prévention de l'absentéisme dans les collectivités et ne résoudra en rien le soi-disant déficit de la sécurité sociale.

Cette mesure se rajoute au gel du point d'indice, à l'augmentation de la cotisation CN-RACL, à l'augmentation de la CSG, à celle du coût de la vie en général et va dans le sens de

l'appauvrissement des agents de la fonction publique territoriale.

Inégalité public-privé ?

Ce jour de carence est motivé par un mensonge. Le gouvernement fonde notamment sa décision sur la volonté de corriger une supposée inégalité public-privé, les salariés du privé étant assujettis à trois jours de carence. Or, cette différence n'est que théorique car dans les faits, pour les deux tiers des salariés du privé, les trois jours de carence sont actuellement couverts par divers dispositifs (convention collective, accord d'entreprise, mutuelle...). Il y a même des particularités régionales, comme en Alsace et en Moselle où les salariés du privé n'ont aucun jour de carence, quelque soit la taille de leurs entreprises !

Donc un tiers seulement des salariés du privé ont trois jours de carence contre deux tiers qui n'en ont pas. En vérité, c'est donc l'inverse de ce que le gouvernement et les médias nous ressassent qui est en train de se passer : Loin de réduire les disparités, ce jour de carence imposé aux agents publics crée une différence avec la grande majorité des salariés de ce pays, au détriment des services publics ! Les agents de la fonction publique sont déjà touchés par les incessantes réformes terri-

toriales, les suppressions de postes, de budgets, que veut parachever « l'Action publique 2022 ». Dans le même temps la population augmente sans cesse, il en découle donc un besoin de service public proportionnellement croissant. Ce qui augmente mécaniquement la charge de travail des agents et génère stress, pénibilité, surmenage, démotivation, perte de repère...

Les causes de l'absentéisme sont bien là !

Le principe de libre administration permettrait au maire de Lyon de ne pas appliquer cette mesure.

« Seuls la lutte et le rapport de force permettront l'abrogation de la journée de carence, comme en 2014 »

Localement, l'action des syndicats CGT a déjà obtenu des engagements et délibérations dans ce sens (Noisiel, Pamiers...). En 2011, certaines collectivités, comme la ville et la métropole de Nantes, avaient choisi de ne pas appliquer le jour de carence.



Cela ne va pas sans résistance d'employeurs et de CDG, pourtant le nouveau texte réglementaire est identique à celui de 2011. N'ayons pas de réserve quant à notre légitimité ! Le gouvernement ne peut pas d'un côté produire des ordonnances confirmant la primauté de l'accord d'entreprise et de l'autre empêcher des accords locaux.

Pas d'effet significatif sur l'absentéisme.

Pour le monde du 11 novembre 2017 :
« le rétablissement du jour de carence n'a pas fait baisser l'absentéisme global des fonctionnaires. Si l'on étudie cet absentéisme sur une semaine donnée, le nombre d'agents absents pour raison de santé demeure stable, carence ou pas. Accessoirement, il est toujours nettement plus élevé dans le privé que dans la fonction publique : c'était le cas de 2,91 % des fonctionnaires en 2014, contre 3,68 % des salariés du privé »

On trouvait déjà les mêmes constatations dans le projet de loi de finances 2014 qui mettait fin au jour de carence :

« En effet, l'instauration du délai de carence n'a pas eu les effets escomptés et n'a pas permis de réduire significativement l'absentéisme dans la fonction publique. Les données

disponibles relatives au délai de carence dans la fonction publique entre 2011 et 2012 n'ont pas montré de recul significatif généralisé des arrêts de courte durée sur cette période. Selon l'enquête emploi 2011-2012 de l'Insee, la proportion d'agents en arrêt de courte durée est passée de 1,2 % à 1 % dans la fonction publique de l'État, de 0,8 % à 0,7 % dans la fonction publique hospitalière. Elle est restée stable dans la fonction publique territoriale, à 1,1 % »

Une mesure d'abord idéologique.

On le voit, les arguments du gouvernement en faveur du jour de carence dans la fonction publique sont démentis par les faits. Au-delà des économies réalisées, la vraie raison est surtout idéologique. Avec cette mesure, le gouvernement envoie un signal et indique d'entrée à la fois où sont ses priorités et le peu de considération qu'il entend montrer au secteur public et aux fonctionnaires.

Seuls la lutte et le rapport de force permettront l'abrogation de la journée de carence, comme en 2014.

Comment s'applique la mesure du jour de carence

A compter du 1^{er} janvier 2018, les agents publics ne bénéficient plus de leur rémunération au cours de leur premier jour de congé de

maladie. Exemple : je suis en maladie du lundi au vendredi, ma journée de lundi ne sera pas payée et 1/30 de mon salaire sera amputé.

Toutefois, cette mesure ne s'applique pas :

- en cas de rechute pour le deuxième congé de maladie, lorsque celui est pris moins de 48 heures après le premier et que la cause est identique ;
- en cas de congé pour invalidité temporaire imputable au service ou de congés pour accident de service, accident du travail et maladie professionnelle ;
- en cas de congé de longue maladie, de congé de longue durée et de congé de grave maladie ;
- en cas de congé de maladie accordé, dans une période de trois ans, après un premier congé de maladie au titre d'une même affection de longue durée au sens du Code de la sécurité sociale ;
- en cas, pour les fonctionnaires, d'incapacité permanente résultant de blessures ou de maladies contractées ou aggravées en service, dans l'accomplissement d'un acte de dévouement dans un intérêt public, en exposant ses jours pour sauver la vie d'une ou de plusieurs personnes.



Délégation CGT en Amérique du Sud

Une délégation CGT, composée de son secrétaire général Philippe Martinez et d'une dizaine de responsables confédéraux et fédéraux, s'est rendue dans 4 pays d'Amérique latine.

Au Brésil, par exemple, où des réformes de la même nature que celle que nous connaissons en France sont imposées aux travailleurs. Les contenus de leur « loi travail » sont quasiment identiques aux ordonnances Macron.

Les syndicats n'ont pas le droit de diffuser des tracts dans les entreprises, ils le font dans la rue, en impliquant la population. Ils ont bien compris que cette loi travail constitue un nouveau projet de société, au point qu'ils nous demandent, à nous Cgt, de gagner en France contre les lois Macron pour donner de la force à leur propre combat !

En 2016, une quarantaine de syndicats du monde entier avait d'ailleurs témoigné leur soutien à la CGT lors des grèves contre les lois El Khomri.

Les travailleurs sont soumis aux mêmes lois des marchés dans tous les pays. Cette visite de la CGT participe au renforcement d'un syndicalisme mondialisé, de plus en plus nécessaire pour combattre les effets de la mondialisation libérale.





Une Assemblée studieuse et festive

C'est le 11 janvier dernier que s'est tenue notre assemblée générale traditionnelle des retraités/es

Moins de participants que l'année dernière mais 67 ont répondu présents qui ont été accueillis dès leur arrivée par une boisson chaude ou un petit coup de vin blanc pour bien commencer la journée. Plusieurs se sont excusés de ne pouvoir être présents ce dont nous les remercions. Nous avons innové cette année en invitant les représentants des sections de retraités du département. Ont répondu présents : Vénissieux, Vaulx en Velin, Givors, les Pompiers, le conseil général. Un représentant des actifs du département et de Lyon métropole étaient aussi des nôtres ainsi que 3 représentantes qui ont participé au Congrès de l'UFR.

Notre secrétaire Maurice Morier a présenté un rapport très complet abordant tous les sujets d'actualité dont la situation des retraités concernant les nouvelles attaques sociales, blocage des pensions, hausse de la CSG (voir article) la future réforme des retraites multipli-cations des taxes etc.

De nombreux participants se sont exprimés et ont amené leur point de vue sur tous ces problèmes

Un hommage a été rendu en les citant à nos camarades disparus cette année que certains ont connus : Raymond Faye, Marius Favoriti, Edmond Allamercery, Jean Claude Roux, Henri Michel, Maurice Bonnard.

D'autres sujets ont été abordés : l'accord scandaleux signé par la CFDT, la CFTC, la CGC et le patronat qui va fortement pénaliser les futurs retraités. Le fonds d'action sociale de la CNRACL, La campagne double pour ceux

qui on combattu pendant la guerre d'Algérie, le C.O.S. de la ville de Lyon. Et bien sur, notre participation aux futures manifs.

Charles Romain au nom de l'institut d'histoire sociale a rappelé que nous fêtons cette année le 50^e anniversaire de Mai 68. Un petit livret a été édité pour cette anniversaire et de nombreuses initiatives sont prévues, expositions, débat, film.

Puis les festivités ont pu commencer autour d'un repas arrosé comme il se doit où tous ont partagé des souvenirs d'activité, des anecdotes, échanger sur nos vie actuelles celles des enfants et petits enfants.



AU SERVICE DU PUBLIC, AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

FIER-E-S D'ÊTRE FONCTIONNAIRES!

Je travaille 24 heures non-stop payées 17 et on dit que je suis nanti!
VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?



Je pouponne l'avenir pour 1254 €/mois et on dit que je coûte cher!
VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?



Je sors par tous les temps et en toute saison et on dit que je suis fainéant!
VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?



Je sors par tous les temps et en toute saison et on dit que je suis fainéant!
VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?



Mon espérance de vie est réduite de 17 ans et on dit que je suis privilégié!
VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?



Je travaille jour et nuit et on dit que je me tourne les pouces!
VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?



Je sers 1 200 repas/jour et on dit que je suis toujours en vacances!
VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?



Je renseigne des dizaines de personnes/jour et on dit que je suis payée à ne rien faire!
VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?



**JOUR ET NUIT,
LES FONCTIONNAIRES
DANS VOTRE VIE**

**SUPPRIMER DES FONCTIONNAIRES,
C'EST SUPPRIMER LE SERVICE PUBLIC**

**LES SERVICES PUBLICS OU
LE RETOUR À LA CHARITÉ,
J'AI FAIT MON CHOIX**



www.cgt-servicespublics.fr



facebook.com/cgtservicespublics

© Fédération CGT des Services publics - Juillet 2017

MOBILISATION LE 19 AVRIL 2018

